

Loi modifiant le Code civil et autres dispositions législatives en matière
d'adoption et d'autorité parentale.

CI – 005M
C.G. – Loi modifiant
le Code civil en matière
d'adoption et
d'autorité parentale

M. Yannick Vachon

Secrétaire de la Commission

1035, rue des Parlementaires

Québec QC G1A 1A3

ci@assnat.qc.ca

Situation présente :

Nom de l'adoptée : Valérie Savoie Holt

Date de naissance : 5 juin 1970

Père biologique : Jeffrey Holt

Divorce de M.Holt et Mme Savoie : 1982

Remariage de Mme Savoie avec M. Boissay : 30 septembre 1994

Adoption : 21 septembre 1999 (Valérie âgée de 29 ans par M.Boissay)

Père adoptif : René Boissay

Mère : Hélène Savoie (signataire de ce mémoire)

Inscription sur le certificat de naissance de Valérie :

Père : René Boissay

Lors de l'adoption de Valérie Savoie Holt par monsieur René Boissay, époux de la mère de Valérie, le 30 septembre 1994, avec l'autorisation de monsieur Jeffrey Holt, père biologique de Valérie, nous ignorions tous que seul le nom du père adoptif serait inscrit sur le certificat de naissance de Valérie même si le père biologique était vivant et consentant.

Depuis ce jour, le père biologique de Valérie n'accepte pas que son nom n'apparaisse plus sur le certificat de sa fille. Nous étions tous de bonne foi lors de l'adoption puisque René Boissay considère Valérie comme sa fille et comme il n'a pas d'enfant, il voulait protéger Valérie advenant son décès.

Nous avons tenté à plusieurs reprises, depuis cette date, de faire apporter des changements. Nous avons engagé me Nancy Bouchard notaire et également me Aubrey Miller avocat, mais nous n'avons jamais pu obtenir correction sur le certificat et ceci suite à une lettre du directeur de l'état civil, monsieur Gabriel Pinard datée du 8 décembre 2006.

Nous avons envoyé une lettre également au premier ministre, monsieur Jean Charest, suite à la recommandation de madame Andrée B Cazanave. Le 9 novembre 2006, nous avons reçu une lettre accusant réception de notre lettre au premier ministre, de madame Ann-Marie Caron, conseillère politique de monsieur Yvon Marcoux.

Depuis 2005, je tente de faire effectuer ce changement car monsieur Jeffrey Holt n'agit plus comme un père envers sa fille. C'est une situation que ma fille Valérie trouve difficile et nous tous d'ailleurs.

Je souhaite de tout cœur que les deux noms apparaissent sur le certificat de naissance celui du père biologique ainsi que celui du père adoptif.

Si ce n'est pas possible alors qu'on inscrive le nom du père biologique.

En inscrivant les noms des pères ou mères, on faciliterait surement les rapports entre les familles et familles reconstituées et également lors de successions à régler des nouveaux conjoints vis-à-vis les enfants des parents biologiques et adoptifs spécialement lors de règlements dans différents pays.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire en date du 5 novembre 2009.

Hélène Savoie Boissay #1007 – 50 rue de la Barre Longueuil J4K 5G2

Québec

